



**CENTRALE
MARSEILLE**

ESPRIT D'INNOVATION
+ SENS DES RESPONSABILITÉS

Ecole Centrale de Marseille
Pôle de l'Etoile
Technopole de Château-Gombert
38, rue Frédéric Joliot-Curie
13451 MARSEILLE cedex 13

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE LETTRE DE COMMANDE MOE (LOI MOP)

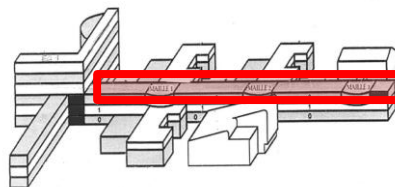
N° 2019_MOE_REQUALIFICATION DES SALLES TD ET 3 AMPHITHEATRES

Intitulé de l'opération :

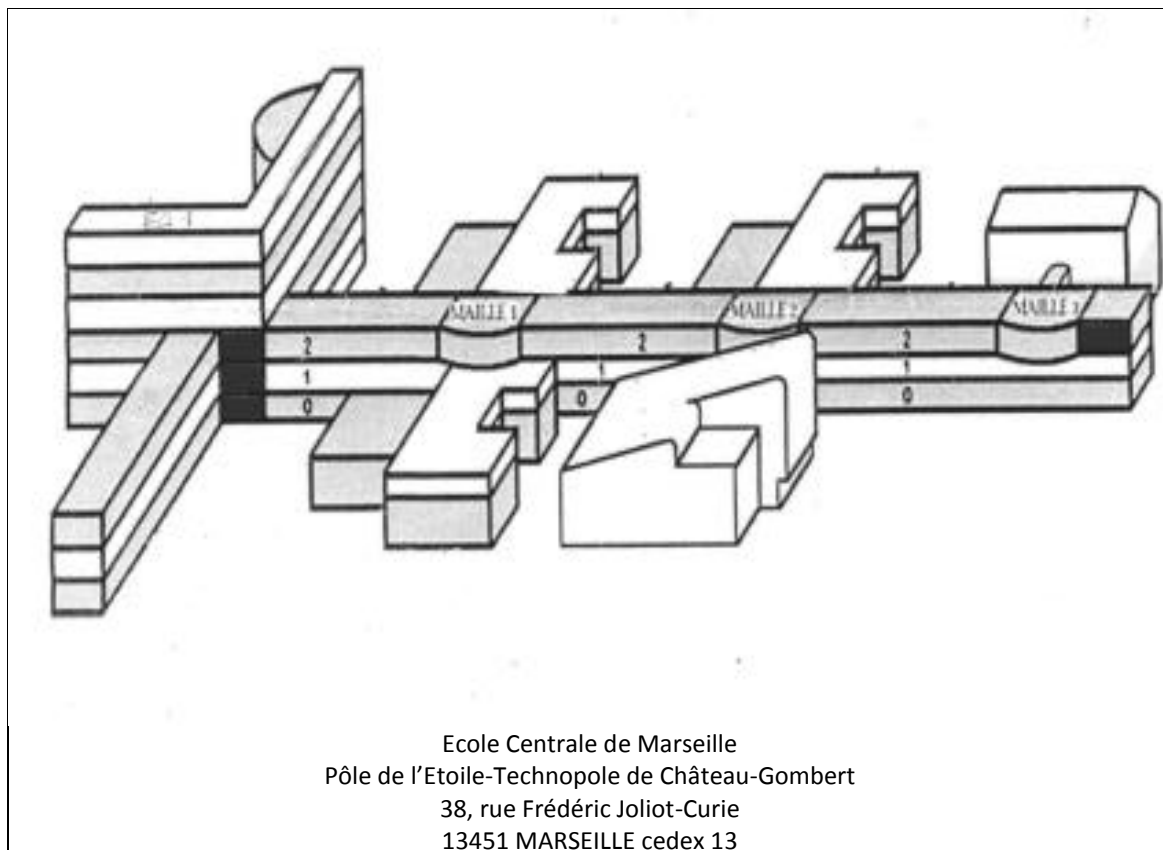
Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Mailles 1, 2 et 3 Niveau 2

Objet résumé du marché : mission de Maitrise d'œuvre (MOE loi MOP) :

MOE pour la requalification des espaces pédagogiques Mailles 1, 2 et 3 niveau 2
de l'Ecole Centrale Marseille



Adresse du site
de l'opération



Pouvoir
adjudicateur

Ordonnateur :

M. Le Directeur de l'Ecole Centrale de Marseille
Pôle de l'Etoile-Technopole de Château-Gombert
38, rue Frédéric Joliot-Curie
13451 MARSEILLE cedex 13

Pièces
constitutives du
marché

Pièce particulière

- La présente lettre de commande valant acte d'engagement/ CCP

Conditions et
délais
d'exécution

Marché de MOE (loi MOP), Le présent marché a une **validité sur 2019**
Démarrage à la notification
Marché soumis au CCAG PI

Modalités de
sélection des
offres

Le choix de l'offre se fera sur les critères suivants :

- 50% prix
- 20% Technique (accompagnement MOA)
- 30% délais (optimisation planning)

Lettre de commande : mission de MOE loi MOP : **Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Maille 1, 2 et 3 niveau 2 - l'Ecole Centrale de Marseille**

(Signature/paraphe) du représentant légal de la MOE :

RC : Règlement de la consultation.

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend les pièces suivantes :

1. La présente lettre de consultation valant CCP
2. + DPGF à compléter par le soumissionnaire ;
3. Un planning à actualiser

Conformément à l'article 48. I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le candidat produit à l'appui de sa candidature :

1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

2° Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du décret.

Pour satisfaire ces obligations, les candidats complètent utilement et remettent **les formulaires DC1 et DC2.**

RC : Règlement
de la
consultation

Le candidat remet à l'appui de sa proposition un mémoire technique contractuel justificatif daté et signé comprenant :

- La méthodologie de conduite du projet dans son ensemble ;
- Un planning prévisionnel détaillé reprenant toutes les phases (jours, missions, temps de validations etc.) avec une réunion de démarrage la première semaine d'avril 2019
- Le descriptif des moyens humains du candidat ou du groupement affecté à l'exécution du marché, les compétences des personnels que le candidat mettra en œuvre pour atteindre ses engagements de résultats dans le cadre de l'exécution du marché accompagné d'un organigramme nominatif et des CV des intervenants ;
- Une liste des principales missions effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Renseignements supplémentaires :

Les demandes de renseignements ou de visites peuvent être adressées au service PLP (Patrimoine, Logistique, Prévention) aux deux adresses mail suivantes :

felicie.dubuisson@centrale-marseille.fr

jean-vincent.chaves-jacob@centrale-marseille.fr

Lettre de commande : mission de MOE loi MOP : **Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Maille 1, 2 et 3 niveau 2 - l'Ecole Centrale de Marseille**

(Signature/paraphe) du représentant légal de la MOE :

Modalités de transmission des plis :

Les offres seront remises par envois Mail simultané aux trois adresses suivantes :

felicie.dubuisson@centrale-marseille.fr

jean-vincent.chaves-jacob@centrale-marseille.fr

achats@centrale-marseille.fr

Ou remises sur clefs USB à l'adresse suivante :

Service Marhés Niveau 1 Plot 3
Ecole Centrale de Marseille
Pôle de l'Etoile-Technopole de Château-Gombert
38, rue Frédéric Joliot-Curie
13451 MARSEILLE cedex 13

La date limite de réception des offres est fixée au Jeudi 28 Mars 2019 à 12h00 :

Il est rappelé que :

La totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée en langue française ;

Par la seule remise d'un pli, l'entreprise confirme son intention de candidater et soumissionner à la consultation et s'engage, si elle est désignée attributaire, à signer le marché (Acte d'Attribution valant engagement) ainsi que tous les documents annexes prévus par la réglementation et/ou rappelés dans les documents de la consultation. En cas de refus de signature, l'attributaire s'expose à voir sa responsabilité engagée par le pouvoir adjudicateur.

Lettre de commande : mission de MOE loi MOP : **Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Maille 1, 2 et 3 niveau 2 - l'Ecole Centrale de Marseille**

(Signature/paraphe) du représentant légal de la MOE :

Contenu

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES :	3
MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS :	4
1. CADRE GENERAL DE L'OPERATION	6
1.1 CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT :	6
1.2 REGLEMENTAIRES :	6
1.3 CONTRAINTES DE L'OPERATION :	6
1.3.1 Contraintes d'exploitation :	6
1.3.2 Contraintes administratives et d'exploitation :	7
1.3.3 Contraintes financières.....	7
1.3.4 Contraintes bâtimentaires	7
1.4 PERSONNES A ASSOCIER / PERSONNES RESSOURCES :	8
1.5 COHERENCE ARCHITECTURALE/ MAINTENANCE	8
1.6 PERIMETRE D'INTERVENTION :	8
1.6.1 Périmètre concerné :	8
1.6.2 Estimatif des travaux envisagés :	8
2 OBJET ET NATURE DE LA MISSION GENERALE DE MOE.....	9
2.1 OBJET	9
2.2 FORMAT DES LIVRABLES ATTENDUS.....	9
3 DETAILS DES MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE	9
AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	9
MISSIONS DE MOE ETUDES MISSION DE MOE LOI MOP : APS –APD- ACT (§ 3.1 A 3.4)	9
AU POURCENTAGE DU MONTANT HT DES TRAVAUX	9
MISSIONS DE MOE EXECUTION MISSION DE MOE LOI MOP : EXE-OPR-AOR (§ 3.5 ET 3.6)	9
3.1 ETUDES PROJET – AVANT-PROJET SOMMAIRE : MOE –APS AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE.....	9
3.2 ETUDES PROJET – AVANT-PROJET DEFINITIF : MOE –APD AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	10
3.3 ETUDES PROJET – PRO/DCE : MOE -PRO/DCE AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	11
3.4 ANALYSE DES OFFRES – ASSISTANCE AUX CONTRATS DE TRAVAUX - MOE-ACT	11
AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	11
3.5 ASSISTANCE SUIVI DE TRAVAUX – DIRECTION DE L'EXECUTION DES MARCHES TRAVAUX :	12
3.6 MISSIONS DE MOE ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION :	13
4 LIMITES DE LA MISSION MOE	13
5 ANNEXE 1 - RECAPITULATIF FIANCIER DE LA PROPOSITION DE MOE	15
ETUDES PROJET – AVANT-PROJET SOMMAIRE : MOE –APS.....	15
AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	15
ETUDES PROJET – AVANT-PROJET DEFINITIF : MOE –APD	15
AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	15
ETUDES PROJET – PRO/DCE : MOE -PRO/DCE	15
AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	15
ANALYSE DES OFFRES – ASSISTANCE AUX CONTRATS DE TRAVAUX - MOE-ACT.....	15
AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	15
ASSISTANCE SUIVI DE TRAVAUX – DIRECTION DE L'EXECUTION DES MARCHES TRAVAUX : MISSIONS DE MOE EXECUTION	
MOE –DET	15
AU POURCENTAGE DU MONTANT HT DES TRAVAUX	15
MISSIONS DE MOE ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION : MOE-AOR	15
AU POURCENTAGE DU MONTANT HT DES TRAVAUX	15
6 ANNEXE 2 – PLANNING PREVISIONNEL.....	16

Lettre de commande : mission de MOE loi MOP : Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Maille 1, 2 et 3 niveau 2 - l'Ecole Centrale de Marseille

(Signature/paraphe) du représentant légal de la MOE :

1. CADRE GENERAL DE L'OPERATION

La mission confiée découle d'une volonté de l'Ecole Centrale de Marseille de requalifier ses espaces pédagogiques Mailles 1, 2 et 3 Niveau 2.

Il s'agit de 21 salles de classe et 3 amphithéâtres d'une capacité de 117 personnes chacun.

- Dans les salles de classe, la mission comprend le rafraichissement (peinture), la dépose des rideaux existant et la pose de rideaux toute hauteur sur rails coulissants, la pose de goulottes doubles au niveau du sol en périphérie afin d'intervenir ultérieurement sur le CFO/CFA et dévoiement de certains CFO/CFA existants, la dépose et pose de tableaux blancs et verts, le repositionnement des vidéoprojecteurs actuels en fonctions des espaces de projections souhaités.
- Dans les amphithéâtres la mission comprend la reprise du mur entre les deux portes d'accès (peinture, dévoiement CFO/CFA/AUDIO, pose de goulotte au sol, pose d'un tableau blanc magnétique de grande dimension (film par exemple) pour écriture, projection, reprise de l'éclairage au-dessus de l'espace d'écriture et projection). La mission comprend également la reprise du réseau aéraulique de la CTA pour en assurer un affaiblissement acoustique significatif (envisager la multiplication des bouches de soufflage, pièges à sons etc.)

1.1 CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

Réglementairement, l'établissement relève de personnes de droit public qui se constitue d'un groupement d'établissements isolés entre eux (cf. art. GN3) placés sous une direction unique assurée par Monsieur le Directeur.

L'ensemble du site est classé comme un Établissement Recevant du Public de 2ème catégorie avec activités N et L.

Bien que la sévérité technique de l'installation incendie (SSI A) dépasse les exigences réglementaires exigibles pour un établissement d'enseignement sans hébergement (cf. art. R31), la direction de l'établissement a souhaité préserver un système de sécurité incendie de catégorie A, qui viens d'être entièrement repris.

A ces contraintes ERP, s'ajoutent celles du code du travail.

1.2 REGLEMENTAIRES :

- Assurer du niveau réglementaire les Performances des équipements et installations mises en place
- Assurer du niveau réglementaire les normes inhérentes à la catégorie (2) et au type de l'Etablissement (R,N,L)

1.3 CONTRAINTES DE L'OPERATION :

1.3.1 Contraintes d'exploitation :

La période des travaux doit impérativement être contenue sur les périodes de congés des étudiants. Les travaux sont incompatibles avec l'activité d'enseignement sur la même zone.

Le Niveau 2 des mailles 1 à 3 peut être libéré pour les travaux pendant la période estivale en juillet et aout, les Week-end ainsi que 1 semaine pendant les vacances de la Toussaint.

La MOE veillera à maintenir les possibilités d'évacuation du bâtiment pendant les travaux (+ mise en place d'un affichage transitoire sur les PE du bâtiment impacté)

Lettre de commande : mission de MOE loi MOP : **Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Maille 1, 2 et 3 niveau 2 - l'Ecole Centrale de Marseille**

(Signature/paraphe) du représentant légal de la MOE :

1.3.2 Contraintes administratives et d'exploitation:

La MOA souhaite la mise à disposition de l'ensemble des espaces pédagogiques du niveau 2 mailles 1, 2 et 3 pour la rentrée de Septembre 2019. Des interventions n'impactant pas l'usage des espaces pédagogiques pourront toutefois être envisagés après cette date si nécessaire.

Les espaces concernés par cette mission devront impérativement être utilisables à des fins pédagogiques à compter du 2 septembre 2019

Fermeture du site : du 29 juillet au 18 Aout inclus.

Pas de services autre que les travaux sur cette période et jusqu'au 26 août : Impossibilité d'éditer des bons de commande d'agréer de sous-traitants, de modifier des avances, d'acter des TS,
Le personnel technique TRAVAUX sera présent

1.3.3 Contraintes financières

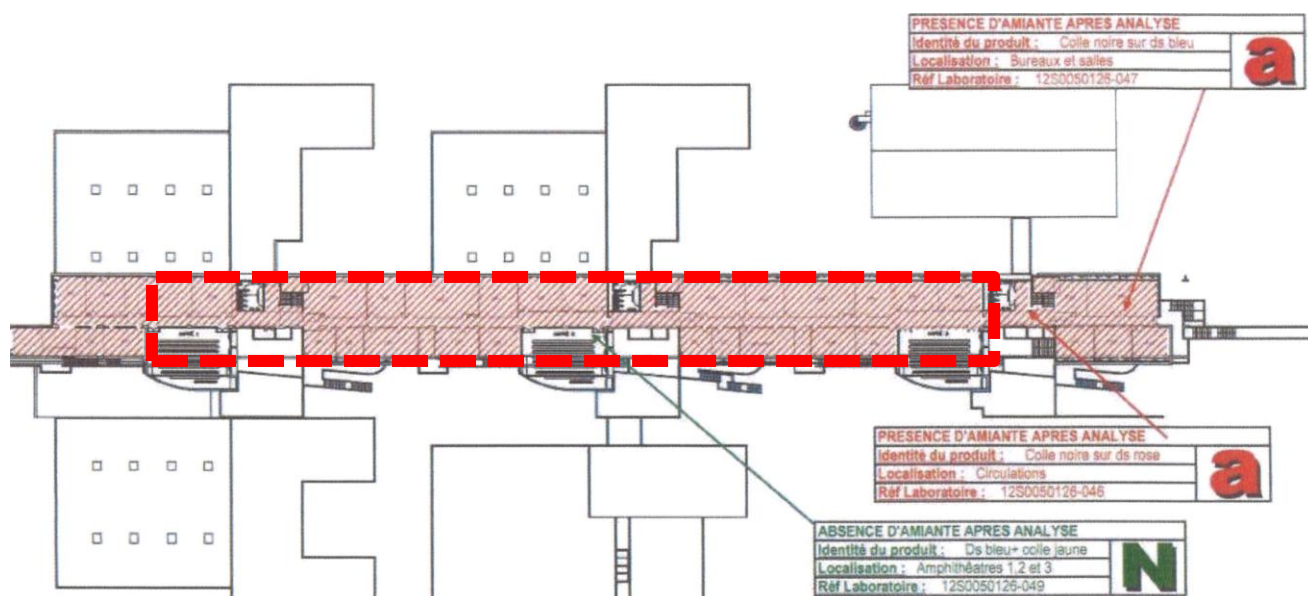
Enveloppe financière prévisionnelle de travaux :

190 à 240 000€ HT (coût travaux)

1.3.4 Contraintes bâtimentaires

La zone impactée par les travaux attendus étant amiantée au niveau de la colle des dalles de sol, cette contrainte devra être prise en compte par le MOE dans sa gestion de procédure (sous-section 3 / 4) et dans son planning prévisionnel d'exécution.

Le DTA est disponible sur place et pourra être communiqué sur demande.



Lettre de commande : mission de MOE loi MOP : Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Maille 1, 2 et 3 niveau 2 - l'Ecole Centrale de Marseille

(Signature/paraphe) du représentant légal de la MOE :

1.4 PERSONNES A ASSOCIER / PERSONNES RESSOURCES :

- Concernant le fonctionnement du site et le bâtiment :
 - le MOE pourra s'appuyer sur le pôle PLP (Patrimoine Logistique Prévention), le personnel du PC sécurité, ainsi que l'équipe de maintenance en place.
 - Pour la partie courant faible : le CRI/DSI (les services informatiques de l'école) sont à associer. l'ECM dispose d'un accord cadre pour les courants faibles d'on dépendra la réalisation des travaux.
 - **Une semaine est à intégrer au planning pour les incorporation spécifiques courant faibles sur l'accord cadre de l'ECM**.
- Pour les arbitrages financiers (notamment APS /APD) le MOE devra au titre de sa mission une présentation pour arbitrage au COMEX (Comité Exécutif de l'ECM / ou copil : Comex restreint).

1.5 COHERENCE ARCHITECTURALE/ MAINTENANCE

La MOA souhaite faciliter l'exploitation ultérieure :

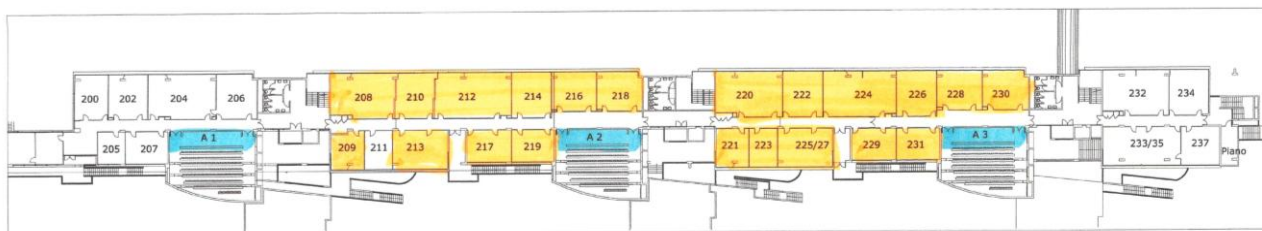
- Cheminement en goulotte différencié courant fort courant faible, idem chemins de câbles

1.6 PERIMETRE D'INTERVENTION :

1.6.1 Périmètre concerné :

Les travaux concernent 21 salle de classe (en jaune sur le plan ci-dessous) et 1 mur des dans chacun des amphithéâtres de l'étage (en bleu sur le plan ci-dessous)

- Maille 1, 2 et 3 niveau 2



1.6.2 Estimatif des travaux envisagés :

Les travaux ont été estimés entre 190 et 240 000 €HT en fonction des niveaux de prestations envisagés (peinture des portes et circulations, changement des réglettes actuelles par des réglettes LED par exemple).

Lettre de commande : mission de MOE loi MOP : **Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Maille 1, 2 et 3 niveau 2 - l'Ecole Centrale de Marseille**

(Signature/paraphe) du représentant légal de la MOE :

2 OBJET ET NATURE DE LA MISSION GENERALE DE MOE

2.1 OBJET

Dans le cadre de la requalification de ses espaces pédagogiques Niveau 2 des Mailles, l'Ecole Centrale propose une mission de MOE loi MOP, objet de cette lettre de commande.

Le présent cahier des charges a pour objet la mission de **Maîtrise d'œuvre**, pour le compte de **l'ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE**, Maître d'Ouvrage, dans le cadre des projets détaillés en parie 3

- La reprise des salles de TD des mailles 1, 2 et 3 niveau 2
- La reprise partielle des 3 amphithéâtres niveaux 2 des mailles

2.2 FORMAT DES LIVRABLES ATTENDUS.

LE MOE devra restituer les documents sous format : PDF /Word / Excel / DWG .

3 DETAILS DES MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE

La mission de MOE est en deux parties :

AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

MISSIONS DE MOE ETUDES MISSION DE MOE LOI MOP : APS –APD- ACT (§ 3.1 A 3.4)

AU POURCENTAGE DU MONTANT HT DES TRAVAUX

MISSIONS DE MOE EXECUTION MISSION DE MOE LOI MOP : EXE-OPR-AOR (§ 3.5 ET 3.6)

Le soumissionnaire doit compléter la décomposition du prix de son offre en fin de document

3.1 **ETUDES PROJET – AVANT-PROJET SOMMAIRE : MOE –APS AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE**

Périmètre : dans la phase APS le MOE devra :

Une réunion de démarrage, cadrage avec le porteur du projet et les services de l'ECM pour faire le point sur les attendus :

- Refaire un point sur le périmètre du projet, le niveau de prestation attendu dans chaque type d'espaces, le budget, des délais etc.

Puis une deuxième réunion technique avant présentation en COMEX :

- Proposer un chiffrage avec des niveaux qualitatifs (peintures, goulottes, rideaux, dépose et pose tableaux, déplacement vidéoprojecteurs...)
- Fournir des plans
- Un (des) planning(s) prévisionnel(s)

Le MOE devra y faire figurer au planning : les démarches administratives , règlementaires et leurs délais d'instruction (amiante, délais de procédures et phases de validation).

Lettre de commande : mission de MOE loi MOP : **Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Maille 1, 2 et 3 niveau 2 - l'Ecole Centrale de Marseille**

(Signature/paraphe) du représentant légal de la MOE :

Les études d'avant-projet sommaire qui ont pour objet de :

- Inventaire par salle des tableaux existants à récupérer ;
- Proposer une ou plusieurs solutions d'ensemble traduisant les éléments majeurs du programme et d'en présenter les dispositions générales techniques envisagées ainsi qu'éventuellement les performances techniques à atteindre ;
- Indiquer des durées prévisionnelles de réalisation ;
- Etablir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux des différentes solutions étudiées (confortation, complétude des estimatifs déjà établis) ;
- Dans le cadre de ces études d'APS, 2 réunions de travail sont organisées avec les représentants techniques du maître d'ouvrage (PLP SAGA/DSI).

Liste indicative des documents à fournir à la MOA :

- Note de présentation de l'avant-projet justifiant le parti retenu (consolidation des études liminaires)
- Formalisation graphique de la solution préconisée sous forme de plans à l'échelle de 1/200 (0,5 cm/m) avec certains détails significatifs au 1/100 si besoin.
- Notice explicative des dispositions et performances techniques proposées
- Indication d'un délai global de réalisation de l'opération
(ATTENTION utilisation des espaces pour un usage pédagogiques au plus tard le 28 Aout 2019)
- Estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux

Réunion présentation de l'APS en COMEX pour validation (prévoir PPT)

- Consignation en séance des options retenues
- ou bordereau de demande de relevés de décision à adresser à la MOA pour validation. (Echanges mail : admis)

Livrables :

- chiffrage : avec variantes
- + planning (avec impact des variantes si besoin)
- + plans
- +PPT de présentation (relevé de décision : retour sous 7 jours de la MOA)

Un compte-rendu associé à chacune des réunions, sera adressé aux différents interlocuteurs par courriel dans un délai de 48 heures.

3.2 ETUDES PROJET – AVANT-PROJET DEFINITIF : MOE –APD AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE**Les études d'avant-projet définitif, fondées sur la solution d'ensemble retenue à l'issue des études d'avant-projet sommaire approuvées par le maître de l'ouvrage ont pour objet de :**

- arrêter en plans les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect et le positionnement des équipements
- définir les matériaux ...
- justifier les solutions techniques retenues, notamment en ce qui concerne les installations techniques (Amélioration bruit ventilation dans les amphithéâtres)
- permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le niveau d'intervention souhaité dans les différents espaces
- établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés ;

Lettre de commande : mission de MOE loi MOP : **Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Maille 1, 2 et 3 niveau 2 - l'Ecole Centrale de Marseille**

(Signature/paraphe) du représentant légal de la MOE :

Dans le cadre de ces études d'APD, des réunions de concertation sont organisées avec le maître d'ouvrage où sont fournies, au fur et à mesure, des explications sur les solutions architecturales, techniques et économiques proposées.

Le périmètre des travaux doit permettre de missionner un CT pour l'opération

Livrables :

- chiffrage : (avec variantes si choix variante retenu)
- + planning (avec impact des variantes si besoin)
- + plans
- + une note descriptive du périmètre permettant de passer commande au CT (prélèvement amiante, missions, ...)

Un compte-rendu associé à chacune des réunions, sera adressé aux différents interlocuteurs par courriel dans un délai de 48 heures.

3.3 ETUDES PROJET – PRO/DCE : MOE -PRO/DCE AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Cette phase de la mission de Maîtrise d'œuvre, intégrera les missions suivantes:

- Synthèse des hypothèses et projections réalisées
- Calculs de dimensionnements énergétiques caractérisant les hypothèses retenues et dimensionnements des équipements pour vérification du contrôleur technique.
- Estimation financière détaillée du projet par postes /lot
- Plan de principe d'installation et d'accès de chantier.

Livrables :

Les pièces Techniques et administratives du futur marché de travaux
Délais de relecture de 15 jour des pièces par la MOA à intégrer au planning

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),
- Le C.C.A.P. (Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- Le règlement de consultation
- Les plans et schémas des ouvrages à réaliser,
- La planification enveloppe du projet,
- L'estimation du coût des travaux.

Un compte-rendu associé à chacune des réunions, sera adressé aux différents interlocuteurs par courriel dans un délai de 48 heures.

3.4 ANALYSE DES OFFRES – ASSISTANCE AUX CONTRATS DE TRAVAUX - MOE-ACT

AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Cette phase a pour objet de réaliser l'examen technico financier des offres, comprenant :

Lettre de commande : mission de MOE loi MOP : **Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Maille 1, 2 et 3 niveau 2 - l'Ecole Centrale de Marseille**

(Signature/paraphe) du représentant légal de la MOE :

- L'analyse comparative détaillée des offres réceptionnées (technicité, moyens humains et matériels, délais et enveloppe financière...),
- les éventuels autres documents produits soit par le maître d'ouvrage soit par les autres intervenants (notamment PGC, rapport initial du contrôleur technique, diagnostics divers , etc.).
- Le contrôle de cohérence des valeurs quantitatives et prix unitaires,
- Le document de synthèse d'analyses des offres,
- Présentation et assistance à la **commission des marchés**.(comex élargi)
- Assistance aux litiges éventuels

Livrables :

- Tableau comparatifs et présentation PPT
- Relevé de décision sur le choix des attributaires

Les lettres de rejet et l'EA seront réalisées par l'ECM

Un compte-rendu associé à chacune des réunions, sera adressé aux différents interlocuteurs par courriel dans un délai de 48 heures.

3.5 ASSISTANCE SUIVI DE TRAVAUX – DIRECTION DE L'EXECUTION DES MARCHES TRAVAUX : Missions de MOE exécution MOE -DET AU POURCENTAGE DU MONTANT HT DES TRAVAUX

L'assistance au suivi de travaux comprend, a minima :

- Une réunion de lancement (PLP/SAGA/FINANCIER)
- Une réunion avec les entreprises et l'ECM (service financier) sur la facturation
- **une visite hebdomadaire** sur site pendant la durée des travaux (mission opc incluse), l'objectif étant de réaliser des contrôles et inspections régulières des travaux réalisés, et notamment à travers :

- ⇒ Les contrôles, inspections et sondages impromptus des travaux, matériels et matériaux tout au long de l'exécution des travaux,
- ⇒ L'organisation de réunions spécifiques d'éventuelles mises au point techniques de gestion des imprévus techniques, administratifs ou pour tout impact sur le délai de l'opération (OPC)

⇒ **Mission d'OPC incluse à la mission exécution des travaux**

- ⇒ L'établissement de mises en demeures éventuelles en cas de constat de dérives techniques, administratives ou en termes de qualité ou délais de réalisation,
- ⇒ Le contrôle et gestion des travaux modificatifs,
- ⇒ Contrôle des situations de travaux et établissement des décomptes*,
- ⇒ Analyse des délais, retards éventuels et pénalités associées,
- ⇒ Assistance au règlement des litiges et réclamations des entrepreneurs.
- ⇒ mise a jour du dossier d'identité du SSI tel que vise par la norme NF S61-932
- ⇒ Respect du cahier des charges et suivi des essais fonctionnels du SSI
- ⇒ Etablissement du procès-verbal de réception technique.

Livrables :

Lettre de commande : mission de MOE loi MOP : Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Maille 1, 2 et 3 niveau 2 - l'Ecole Centrale de Marseille

(Signature/paraphe) du représentant légal de la MOE :

- Comptes rendus de réunion (plus suivi des dérives éventuelles de planning)
- Suivi et éventuels TS

Les réunions de chantier (planifiées ou impromptues), seront associées à un compte-rendu adressé par courriel à chaque interlocuteur **dans les 48 heures** .

*** Point à spécifier dans le DCE aux entreprises : Prévoir lors de la réunion de lancement des travaux : le point facturation / CHORUS PRO avec MOA et les responsables de chaque entreprises**

Examen de la conformité du dossier d'exécution au projet

La phase d'examen des documents d'exécution des travaux permettant de définir l'adéquation entre les documents de consultation et la réalité des travaux, sera assurée au travers des prestations suivantes:

- ⇒ Contrôle de conformité des travaux aux plans d'exécution de l'entreprise
- ⇒ Contrôle de conformité des matériels et matériaux mis en œuvre (y compris transitions et calages avec un contrôleur technique missionné par la MOA)
- ⇒ Liens avec le CSPS /CT

Les visas seront établis et adressés par courriel à chaque interlocuteur **dans les 5 jours** suivant la transmission des documents par l'entreprise.

3.6 **MISSIONS DE MOE ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION :** **MOE-AOR AU POURCENTAGE DU MONTANT HT DES TRAVAUX**

Cette ultime phase du projet sera assurée au travers des prestations suivantes:

- ⇒ Organisation des opérations préalables à la réception et établissement des Procès-verbaux associés,
- ⇒ Suivi des réserves jusqu'à la réception définitive, des travaux
- ⇒ Vérification des dossiers d'ouvrages exécutés (DOE) jusqu'au niveau TQC.
- ⇒ inclus modification des DWG
- ⇒ DIUO
- ⇒ Suivi réserves GPA

En fin d'opération, le **décompte définitif** du marché de travaux sera établi et adressé sur le portail de dépôt unique CHORUS PRO et par courrier RAR au Maître d'ouvrage **dans les 48 heures suivant la transmission par l'entreprise**

4 **LIMITES DE LA MISSION MOE**

La présente proposition a pour objet la définition des missions du marché telle que définie dans le présent document.

Les missions suivantes **sont exclues** de la présente proposition:

Lettre de commande : mission de MOE loi MOP : **Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Maille 1, 2 et 3 niveau 2 - l'Ecole Centrale de Marseille**

(Signature/paraphe) du représentant légal de la MOE :

- ⇒ Toute prestation non explicitement décrite dans le présent marché et/ou dans la loi MOP
- ⇒ Toute mission de contrôle technique,
- ⇒ Toute mission de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

Lettre de commande : mission de MOE loi MOP : **Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Maille 1, 2 et 3 niveau 2 - l'Ecole Centrale de Marseille**

(Signature/paraphe) du représentant légal de la MOE :

5 ANNEXE 1 - RECAPITULATIF FINANCIER DE LA PROPOSITION DE MOE

<u>Missions de MOE études/analyse</u>	Montant HT	Montant TTC
ETUDES PROJET – AVANT-PROJET SOMMAIRE : MOE –APS <u>AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE</u>,.....€,.....€
ETUDES PROJET – AVANT-PROJET DEFINITIF : MOE –APD <u>AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE</u>,.....€,.....€
ETUDES PROJET – PRO/DCE : MOE -PRO/DCE <u>AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE</u>,.....€,.....€
ANALYSE DES OFFRES – ASSISTANCE AUX CONTRATS DE TRAVAUX - MOE-ACT <u>AU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE</u>,.....€,.....€
soit : pour l'ensemble des missions d'études, d'analyses et d'attributions :,.....€,.....€

<u>Missions de MOE exécution</u>	% du montant HT des marchés de travaux retenus
ASSISTANCE SUIVI DE TRAVAUX – DIRECTION DE L'EXECUTION DES MARCHES TRAVAUX : <u>MISSIONS DE MOE EXECUTION</u> MOE –DET <u>AU POURCENTAGE DU MONTANT HT DES TRAVAUX</u>%
<u>MISSIONS DE MOE ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION : MOE-AOR</u> <u>AU POURCENTAGE DU MONTANT HT DES TRAVAUX</u>%
soit : pour l'ensemble des mission de suivi des marchés notifiés :%

Lettre de commande : mission de MOE loi MOP : **Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Maille 1, 2 et 3 niveau 2 - l'Ecole Centrale de Marseille**

(Signature/paraphe) du représentant légal de la MOE :

6 ANNEXE 2 – PLANNING PREVISIONNEL

- **Phasage prévisionnel de la mission MOE (à optimiser si possible)**
 - Notification du marché de MOE prévue fin mars 2019
 - APS attendues : mi-avril2019
 - Publication du DCE : mai 2019
 - 6 semaines de publication
 - Analyse / attribution : Juin 2019
 - Démarrage prévisionnel des travaux : juillet
 - Fin prévisionnel du chantier : avant 30 aout 2019

Lettre de commande : mission de MOE loi MOP : Requalification des salles TD et 3 amphithéâtres Maille 1, 2 et 3 niveau 2 - l'Ecole Centrale de Marseille

(Signature/paraphe) du représentant légal de la MOE :